

Championnat de Moselle Interclubs Séniors Mixte

Avenant au règlement

Comité Mosellan de Badminton
Guy Corti
Guillaume Lauer

Version 1.0 | 6 octobre 2023

Ce document apporte corrections ou précisions au règlement particulier du Championnat de Moselle Interclubs Séniors Mixte que tous les joueurs, participants et organisateurs se doivent de respecter. Il est disponible à tous les membres du comité départemental et des clubs affiliés ou rattachés.

1) Modification du format de la division 4 suite à un manque d'équipes

L'article 1.1.3 précisant le nombre de poules et d'équipes par division est complété par la phrase suivante :

En cas d'inscriptions insuffisantes dans une des divisions ne pouvant pas être comblées, la commission en charge de la compétition se réserve le droit de modifier la répartition des divisions, tout en conservant l'équité sportive entre les équipes inscrites.

2) Modification des modalités de participation aux phases finales

Le règlement du Championnat de Moselle Interclubs Séniors Mixte précise :

10.1.3. Dans le Championnat "Départemental" , un joueur ne peut être aligné lors d'une phase finale d'une équipe que s'il a participé à 5 journées au minimum au cours de la saison régulière avec cette équipe ou une équipe hiérarchiquement inférieure.

Ne pouvant prévoir d'éventuelles absences imprévues ou blessures, nous modifions cet article par le suivant :

10.1.3. Si un joueur a participé à une ou plusieurs journées de l'Interclubs Séniors Mixte (départemental, régional ou national) avec une équipe supérieure, ce joueur doit avoir fait au minimum 5 journées avec son équipe et ne pas être brûlé pour pouvoir prendre part aux phases finales.

Si un joueur a participé à une ou plusieurs journées de l'Interclubs Séniors Mixte avec son équipe ou une équipe inférieure, ou si un joueur n'a pris part à aucune journée de l'Interclubs Séniors Mixte, ce joueur pourra participer aux phases finales.